

COMMUNE D'ARTIGUELOUTAN

PLAN DE PREVENTION
 DU RISQUE INONDATION

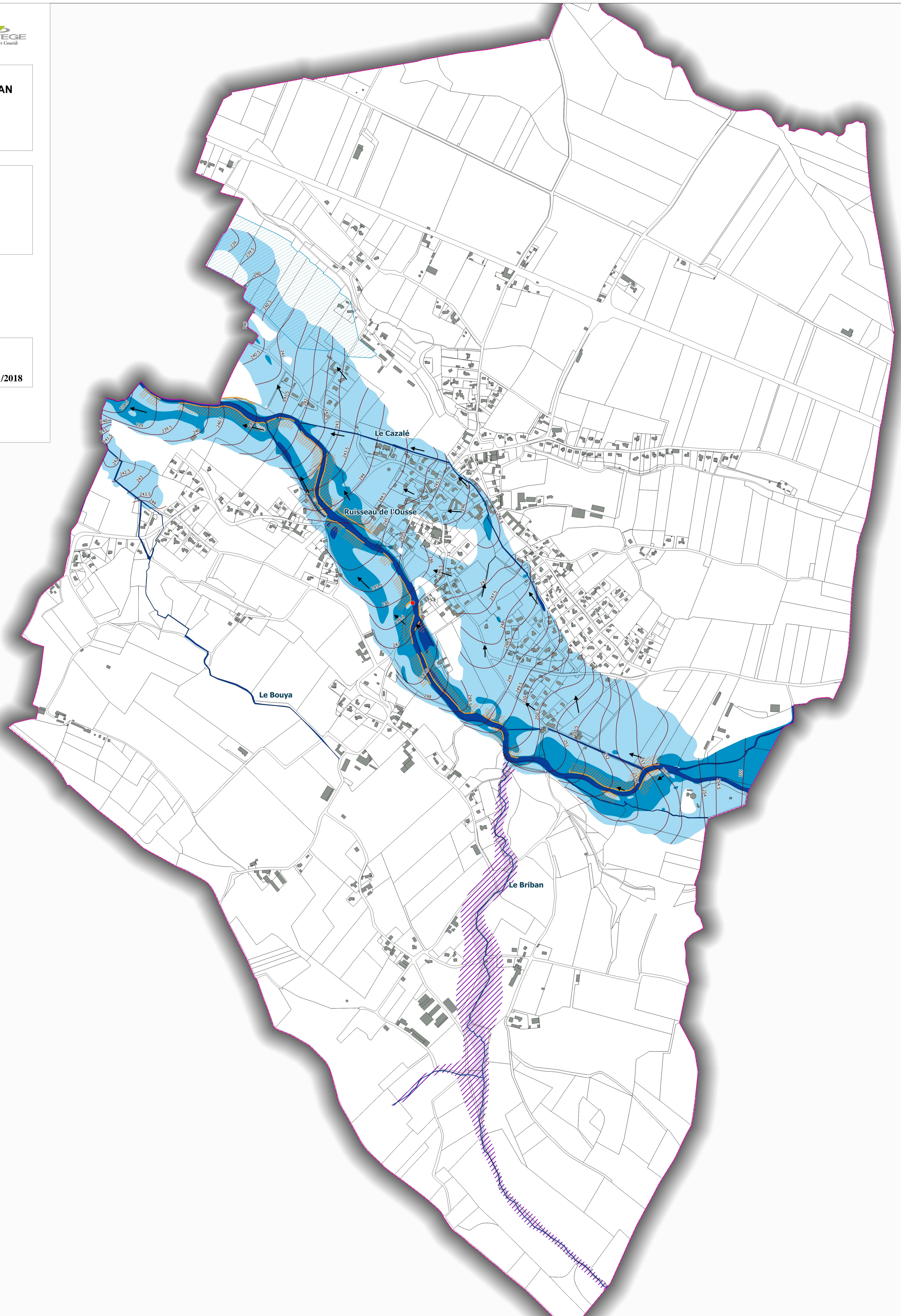
CARTE DES HAUTEURS
 Echelle : 1/5000

DOCUMENT APPROUVÉ
 par arrêté préfectoral le :
 27/11/2018

Direction
 Départementale
 des Territoires
 et de la Mer des
 Pyrénées-Atlantiques

Service
 Aménagement,
 Urbains,
 Risques

Cité administrative
 Boulevard Touraine
 C.S 51577
 64032 Pau Cedex



LÉGENDE

Définition des hauteurs d'eau

- Supérieure à 1 m
- Entre 0.50 à 1 m
- Inférieure à 0.50 m

Hydrogéomorphologie

- Lit majeur
- Zone de grand écoulement
- Lit mineur

Autres éléments d'information

- Niveau moyen des plus hautes eaux pour une crue centennale (m NGF)
- Sens d'écoulement
- Obstacles modélisés (murs et merlons)
- Bande forfaitaire de 30 m associée aux merlons de rivières
- Embacles
- Zone de rétention d'écoulement
- Limite de la commune